



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 3 mai 2022 à 17 h 00  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Madame Anne St-Laurent, mairesse  
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4  
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5  
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

**Absence (s) :**

Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3

**Sont également présents :**

Madame Louise Chartrand, directrice générale  
Monsieur René Tousignant, greffier par intérim

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 00.

---

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR** 2.

Début : 17 h 00 Fin : 17 h 01

Aucune question n'a été posée.

**ORDRE DU JOUR** 3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2022** 3.1  
**202205-215**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
- 3. ORDRE DU JOUR**
- 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 mai 2022
- 4. PROCÈS-VERBAL**
- 4.1 Aucun
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5.1 Dépôt de la lettre d'intention entre la Ville de Montréal-Est et l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles

**6. RAPPORT DES SERVICES**

- 6.1 Avis de réserve pour fins publiques - Lot 1 252 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.2 Avenant au bail relatif au parc à chiens et aux jardins collectifs

**7. RÈGLEMENT**

- 7.1 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
- 7.2 Dépôt du projet de règlement 77-2018-6 - Règlement modifiant le Règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances, afin de modifier le paragraphe e. de l'article 18 et de modifier la liste des cadres administratifs

**8. CONTRAT**

- 8.1 Aucun

**9 PERSONNEL**

- 9.1 Nomination de Mathieu Martinet à titre de contremaître au sein de la Direction des travaux publics et génie

**10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 10.1 Don au Réseau alimentaire de l'Est de Montréal pour les frais d'une serre aux Jardins collectifs de Montréal-Est

**11. DIVERS**

- 11.1 Aucun

**12. AFFAIRE NOUVELLE**

- 12.1 Aucun

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

- 13.1 Aucun

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 mai 2022 tel qu'amendé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 5.

**DÉPÔT DE LA LETTRE D'INTENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE POINTE-AUX-TREMBLES** 5.1

La mairesse, Madame Anne St-Laurent, dépose Lettre d'intention entre la Ville de Montréal-Est et l'Association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles.

**RAPPORT DES SERVICES** 6.

**AVIS DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES - LOT 1 252 141 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL** 6.1  
**202205-216**

Considérant que la Ville peut, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) et la Loi sur l'expropriation (RLRQ c. E-24), décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de tout immeuble nécessaire à des fins municipales.

Considérant que la Ville a le pouvoir d'imposer une réserve pour fins publiques suivant les dispositions des articles 69 et suivants de la Loi sur l'expropriation, à l'égard d'immeubles situés sur son territoire et dont elle planifie une acquisition potentielle.

Considérant que cette réserve pour fins publiques est imposée à des fins municipales, plus particulièrement aux fins d'aménager un garage municipal, communément appelé « clos de voirie » ou « centre d'entretien des services de travaux publics »

Considérant qu'il y a lieu, dans les circonstances, de voir à l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CENT QUARANTE ET UN (1 252 141) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Considérant qu'il y a lieu, à cet effet, de mandater la firme d'avocats BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L. pour imposer une telle réserve pour fins publiques.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Que la Ville impose une réserve pour fins publiques sur le lot UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CENT QUARANTE ET UN (1 252 141) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Que cette réserve pour fins publiques est imposée à des fins municipales, plus particulièrement aux fins d'aménager un garage municipal, communément appelé « clos de voirie » ou « centre d'entretien des services de travaux publics »

Que la réserve est imposée pour une période initiale de deux (2) ans, avec la possibilité de renouveler ladite réserve pour une période additionnelle de deux (2) ans advenant son expiration, le tout en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'expropriation.

Que la Ville mandate la firme d'avocats BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L. aux fins de la préparation, la signification et la publication de l'avis d'imposition de réserve, de même qu'à comparaître à toutes les procédures pouvant en découler.

Que la Ville entérine le mandat donné aux arpenteurs-géomètres pour la préparation du plan et la description technique requise et celui de tout autre professionnel nécessaire.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AVENANT AU BAIL RELATIF AU PARC À CHIENS ET AUX JARDINS COLLECTIFS**

**202205-217**

6.2

Considérant la demande de la Division du contrôle des rejets et suivi environnemental du Service de l'environnement de l'agglomération d'installer une roulotte temporaire de mesure de la qualité de l'air dans un endroit dégagé sur notre territoire et à l'intérieur du secteur résidentiel;

Considérant qu'un espace à l'intérieur du jardin collectif sur l'emprise d'Exo rencontre tous les paramètres souhaités par la Division du contrôle des rejets et suivi environnemental du Service de l'environnement de l'agglomération pour l'installation de cette roulotte;

Considérant que le bail en vigueur avec Exo ne permet pas l'installation de cette roulotte.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

D'autoriser la signature de l'avenant au bail relatif au parc à chiens et aux jardins collectifs afin que celui-ci mentionne qu'une roulotte mesurant la qualité de l'air puisse être temporairement installée sur les terrains.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÈGLEMENT**

7.

#### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

**202205-218**

7.1

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances.

#### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 77-2018-6 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 – RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE MODIFIER LE PARAGRAPHE E. DE L'ARTICLE 18 ET DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS**

**202205-219**

7.2

Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm dépose le projet de règlement 77-2018-6 - Règlement modifiant le Règlement 77-2018 – Règlement sur l'administration des finances, afin de modifier

le paragraphe e. de l'article 18 et de modifier la liste des cadres administratifs.

**PERSONNEL** 9.

**NOMINATION DE MATHIEU MARTINET À TITRE DE CONTREMAÎTRE AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

**202205-220** 9.1

Considérant la recommandation de la Direction des ressources humaines.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Marcil,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De nommer Monsieur Mathieu Martinet au poste de contremaître à la Direction des travaux publics et génie.

D'entériner la signature de la directrice générale au contrat de travail intervenu.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** 10.

**DON AU RÉSEAU ALIMENTAIRE DE L'EST DE MONTRÉAL POUR LES FRAIS D'UNE SERRE AUX JARDINS COLLECTIFS DE MONTRÉAL-EST**

**202205-221** 10.1

Considérant l'importance de la Ville à soutenir les organismes situés sur son territoire.

Considérant l'impact positif des jardins collectifs auprès des Montréalaises et Montréalais.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Schloesser,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Marcil

Et résolu

De faire un don de 1 300 \$ au Réseau alimentaire de l'Est de Montréal pour le remboursement des frais d'une serre aux Jardins collectifs de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE** 14.

**202205-222**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm

Et résolu

De lever la séance à 17 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ANNE ST-LAURENT  
Mairesse

---

RENÉ TOUSIGNANT  
Greffier par intérim